

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 septembre 2016**

Membres présents : Mr Philippe PETIT, Mr Vincent CROUZIER, Mr Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Marielle SAVROT, Mr Jacques LOURY, Mme Marie-José TROUSSEL, Mr Michel D'ELIA, Mr Didier SIMONNET.

Pouvoir : Mr Ludovic GRAINCOURT pour Mme Marielle SAVROT, Mme Séverine BIONDI pour Mme Marie-José TROUSSEL, Mme Julie VERNOCHET pour Mr Michel D'ELIA

Membres absents : Mme Valérie RENOT, Mr Jean-Marie GARDIEN, Mme Émilie COLAS

La séance démarre à 20 heures 30.

M. Vincent CROUZIER est nommé secrétaire de séance.

### **1) Projet Rénovation complexe Mairie – Ecole en bibliothèque et EPN**

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation des étages du complexe Mairie / Ecole en bibliothèque, espace public numérique et pièce d'archives pour un montant estimé de 397 819 € HT. L'emprunt de 400 000 € pour une durée de 15 ans à 0,945% a pu être contracté auprès de l'Agence France Locale à un taux de 0,945%. L'argent est disponible à partir d'octobre 2016 et les remboursements seront trimestriels.

Une subvention de la DRAC de 86 279 € nous a déjà été versée.

Nous avons reçu un courrier du Conseil Régional nous confirmant l'octroi d'une subvention de 35 000 € et nous autorisant à commencer les travaux.

Le Conseil Départemental nous a informé de la signature de la convention avec la Médiathèque Côte d'Or et d'une signature prochaine des subventions demandées (47 700 €) et nous autorise à débiter les travaux. Le Fond de Soutien a été transféré de la Préfecture à la Région pour un passage en commission le 24 octobre et une décision définitive début Novembre. Le taux maximum accordé sera en conséquence de 20% au lieu des 23% demandés (soit environ 12 K€ de moins). Sinon, ce dossier sera reporté en 2017 mais nous sommes autorisés à lancer les travaux.

Le dossier DETR est en attente du DCE et des taux que nous demanderons sur chacun des sous-projets compte tenu de la baisse du Fond de Soutien.

Le permis de construire a été déposé. Il manque juste le PC39 que l'architecte doit nous remettre avec le DCE avant mi-septembre.

Durant la durée des travaux, il sera nécessaire de transférer la classe de CE1 dans un bâtiment modulaire. Après avoir consulté différents devis, le choix se porte sur la proposition de la société PORTAKABIN qui met à disposition des locaux de meilleure qualité mieux isolés et mieux aménagés. Le coût est de 4833 € HT pour la partie montage, transport, mise en place, démontage et de 600 € par mois de location. Nous partons sur une durée de 8 mois entre les vacances de Toussaint et la fin d'année scolaire 2016 – 2017.

Au vu de ses éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le projet.

### **2) Décisions Modificatives Budgétaires**

Suite à une demande du trésorier de changer le compte d'investissement des travaux du complexe et la prise en compte du remboursement de la première échéance trimestrielle de l'emprunt, J-E ROLLIN, Adjoint aux Finances, propose les modifications budgétaires suivantes :

En dépenses de section de fonctionnement :

- Article 6811 (Dotation aux amortissements) + 20 euros
- Article 023 (Virement section Investissement) - 20 euros

En recettes de section d'investissement :

- Article 2802 (Amortissements documents PLU) + 20 euros
- Article 021 (Virement section Fonctionnement) - 20 euros

En dépenses de section d'investissement :

- Article 21312 (Bâtiments scolaires) - 406 500 euros
- Article 2313 (Constructions) + 400 000 euros (Travaux projet bibliothèque)
- Article 1641 (Emprunts) + 6 500 euros (Remboursements emprunts)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte toutes ces décisions modificatives et décide de les inscrire au budget.

### **3) Appel d'Offres voirie de l'Hermitage**

La commission d'appels d'offres s'est réunie le 26 juillet 2016 à 18h. 7 entreprises ont répondu à l'appel d'offres posé sur le site e-Bourgogne. L'une d'entre elles arrivée 3 jours trop tard a été considérée hors délai. Les offres de 6 entreprises ont ainsi été analysées : Colas, Lorin, Noiro, Eurovia, Roger Martin et Eiffage. Compte tenu des 3 critères de notation (prix 70%, Délai 20%, Qualité 10%), c'est la société Lorin (le moins disant) qui obtient la meilleure note. Le montant de cette offre s'élève à 31 570 euros HT. Une subvention de 6 576,24 euros nous sera versée par le Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de suivre la commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché à la société LORIN pour un montant de 31 570 euros HT.

### **4) Statuts de la Communauté de Communes**

Suite aux lois NOTRe et ALLUR, la Communauté de communes doit se mettre en conformité avant la fin d'année 2016 compte tenu de nouvelles compétences. Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 21 juillet 2016 a travaillé sur la révision de ses statuts. Ceux-ci ont été présentés par Vincent CROUZIER, 1<sup>er</sup> adjoint et Délégué Communautaire. La révision concerne essentiellement les points suivants :

- le transfert obligatoire de la compétence Activité économique des communes à la CCPD
- l'intégration obligatoire de la compétence tourisme
- la possibilité de pouvoir éventuellement faire évoluer les PLU en PLUI
- la prise en charge de la compétence Logement et Politique de la ville
- la gestion de maisons au service du public

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces nouveaux statuts.

### **5) Affouages 2016 - 2017**

La proposition, pour cette année, est de nettoyer la coupe C26 en taillis et petites futaies. Le volume estimé est de 40 stères. Le coût reste inchangé à 5,50 euros.

Le découpage et l'attribution seront préparés par M. le Maire, Jacques LOURY, et Didier SIMONNET.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les affouages sur cette coupe.

## 6) Bilan du Méchoui

Le méchoui du 14 juillet a réuni 238 personnes dont 162 adultes de la commune, 43 extérieurs, 29 enfants du village et 4 enfants extérieurs.

Le coût à la charge de la commune s'élève à 2167,95 euros.

Le Conseil Municipal en prend connaissance.

## 7) Parcelle à acquérir

La parcelle D1172 située à l'entrée de village au croisement de la RD116 et de la RD116D (route de Beire le Fort) est en cours d'acquisition pour un montant de 500 euros. Nous attendons une date pour signature chez le notaire.

## 8) Divers

Effectif des classes des écoles de Collonges : CE2 : 27 élèves, CE1 : 25, CP : 27, Maternelle (Moyenne et Grande section) : 29. La rentrée s'est bien passée.

Fibre Optique : ERDF va installer 2 postes pour la fibre optique vers le terrain de tennis et à l'Hermitage le 16 septembre.

SICECO: L'installation d'un poteau d'éclairage public vers la passerelle va se faire.

Recettes: Le FCTVA nous a reversé 12 589 euros et le Conseil Départemental 1100 euros pour le futur spectacle qui sera présenté le 4 mars 2017 dans notre salle des fêtes.

Lotissement du Clos du Petit Saussis: Une expertise par huissier des voiries existantes sur la rue La Priale aura lieu Jeudi 15 septembre 2016. Les travaux par l'entreprise Noiroot débuteront le 19 septembre 2016.

Association Foncière : la nouvelle commission se met en place

Travaux écoles : durant l'été, les cantonniers ont effectués des travaux de rafraîchissement dans les salles de CP et CE1 dont le décapage des sols. Le bâtiment abritant la maternelle est maintenant aux normes d'accès PMR.

Carennes : Le ruisseau a été, en partie, nettoyé par les cantonniers. Le SITNA a pris en charge la location de la mini-pelle.

Echangeur A39 : Une réunion a eu lieu à la Communauté de Communes pour nous présenter la dernière étude du raccordement de Genlis sur l'autoroute A39. On pourrait s'orienter vers la création d'1 demi-échangeur de et vers Dijon. Celui-ci serait rentable mais les différentes possibilités nous amènent à un coût de 20 M€. La question est maintenant de savoir comment et qui va pouvoir et vouloir financer ce projet qui demandera 5 ans de réalisation après décision.

Cabine téléphonique : Nous sommes informés que celle-ci sera retirée fin 2017.

Visite AN : 31 personnes sont inscrites pour le 24 septembre 2016.

Travaux : un puits sera posé vers l'atelier des cantonniers afin que leur local ne soit pas inondé à chaque nouvelle forte précipitation.

Vote : les élections 2017 auront lieu à la salle de garderie sur le site de la salle à usages multiples.